

Compte rendu du conseil d'école en visioconférence

Jeudi 5 novembre 2020

RPI ADOUR MARSAN

Présents :

- *Représentants des municipalités :*

Aurice : M. Lafitte

Cauna : M. Cardonne

Lamothe : Mme Daugreilh-Dubourg

Le Leuy : M. Cazeneuve

- *Représentants TAP:*

Pour Cauna / Aurice : Christophe Sourrouille

- *Représentants des parents d'élèves :*

Aurice : Magalie BACHE, Cécile LARREY, Céline RIBES

Cauna : Laetitia ETCHEGARAY, Jérôme MARTINEZ, Anne TOUATI

Lamothe : Cindy GERNEZ

- *Enseignants :*

Mmes Dupau, Ducournau, Gamichon et Larrat

MM. Commenay et Crabos

- *DDEN :*

M. Lafitte Gilbert

- *Services civiques :*

Alexandra Lascaux et Maeva Gueydon (Aurice)

Excusés :

Mme. Dumon Da Ros (IEN), M. Chérière (responsable du service TAP pour Lamothe et Le Leuy), Mme Castay (RPE Le Leuy), Lucas Darraillan (service civique à Le Leuy)

1) Fusion des conseils d'école :

Avant de pouvoir mener le conseil d'école du RPI, nous devons comme la loi l'exige, procéder au vote de chaque conseil d'école des différents villages pour la fusion des 4 conseils en un seul. Ont droit de vote : les enseignants, les parents d'élèves élus titulaires (ou leur suppléant s'ils ne sont pas là), les maires (ou leur représentant des affaires scolaires s'ils ne sont pas là).

AURICE : Mmes Baché, Larrey, MM. Lafitte, Commenay et Crabos :

nombre de votes pour la fusion : 5

CAUNA : Mmes Etchegaray, Touati, Dupau et Ducournau, M. Cardone :

nombre de vote pour la fusion : 5

LAMOTHE : Mmes Daugreilh-Dubourg, Gernez et Gamichon :

nombres de votes pour la fusion : 3

Le LEUY : Mme Larrat, M. Cazeneuve :

nombres de votes pour la fusion : 1

Après délibération, nous avons décidé de regrouper les conseils d'école des 4 écoles du RPI en un seul conseil d'école pour la durée de l'année scolaire 2019-2020. Il est également décidé que ces conseils d'école seront présidés par M. Commenay.

2) Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école :

Cette année encore, le vote s'est déroulé uniquement par correspondance. Les enveloppes de vote ont été placées dans les urnes dans chaque école dès leur réception dans les cahiers de liaison des élèves. Avec un dépouillement dans chaque école en présence du directeur et d'un parent d'élève.

	Inscrits	votes	Exprimés	Blancs ou nuls	Participation	Elus
AURICE	86	74	68	6	86,04%	Magalie BACHE (T) Sophie LAMAISON (S) Cécile LARREY (T) Céline RIBES (S)
CAUNA	75	70	67	3	93,33%	Celine DUCIEL (S) Laetitia ETCHEGARAY (T) Jérôme MARTINEZ (S) Anne TOUATI (T)
LAMOTHE	39	36	32	4	92,31%	Coralie CANDAU (S) Cindy GERNEZ (T)
LE LEUY	42	34	32	4	80,95%	Magalie CASTAY (T) Stéphanie REIN (S)

3) Effectifs 2020

Effectifs au 04/11/20 :

Répartition par niveau :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
4	9	12	22	15	20	22	20	16
47 maternelles				93 élémentaires				
Total : 140 élèves								

Répartition par classe :

Les 4 élèves de TPS seront accueillis en janvier 2021.

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Coralie Dupau (Cauna) TPS / PS / MS : 25 élèves	4	9	12						
Virginie Gamichon (Lamothe) GS : 22élèves				22					
Isabelle Larrat (Le Leuy) CP / CE1 : 21 élèves					15	6			
Jennifer Ducournau (Cauna) CE1 / CE2 : 23 élèves						14	9		
Stéphane Crabos (Aurice) CE2 / CM1 : 25 élèves							13	12	
David Commenay (Aurice) CM1 / CM2 : 24 élèves								8	16
	4	9	12	22	15	20	22	20	16
Total : 140 élèves Moyenne : 23,3 élèves par classe									

Départs :

- 1 élève de CP à Le Leuy le 17/10/2020
- 1 élève à Aurice (classe de CM1/CM2) départ prévu le 18/12/20 pour cause de déménagement

Arrivée :

- 1 élève en CE2 à Cauna le 07/10/20

4) Protocole sanitaire dans les écoles

Il y a eu 2 protocoles sanitaires successifs depuis le début de l'année scolaire.

La rentrée de septembre s'est effectuée avec un protocole sanitaire allégé dont voici les grandes lignes :

- Pas de mesures visant à limiter le brassage
- Une distanciation devant permettre l'accueil de tous les enfants à l'école, donc « dans la mesure du possible »
- Port du masque uniquement pour les adultes
- Lavage des mains et gestes barrières à mettre en œuvre

Depuis le lundi 2 novembre, un nouveau protocole sanitaire doit être appliqué. Les principaux changements concernent :

- La limitation du brassage d'enfants de groupes ou de classes différents
- Le port du masque obligatoire pour tous les enfants dès le CP
- Une attention accrue au lavage des mains et aux gestes barrières
- Une aération et une désinfection des locaux soutenues
- Les parents ne peuvent plus entrer dans les locaux des classes de maternelle

La distanciation se fait toujours « dans la mesure du possible », puisque l'objectif affiché est que tous les enfants puissent être accueillis à l'école.

Ce nouveau protocole amène des questions sur des sujets nouveaux :

Le port du masque

Des demandes d'aménagement ou de dispense de port du masque pour les enfants arrivent dans les écoles, pour des raisons de gêne, de maux de tête, de fatigue... La position de l'école est d'appliquer le protocole

sanitaire. Notre hiérarchie est très ferme sur le caractère obligatoire du masque. Voici la procédure que nous sommes tenus d'appliquer :

Si un enfant n'a pas de masque, l'école doit lui en proposer un (ils ne devraient pas tarder à arriver). S'il y a un refus malgré tout, l'enfant ne peut pas être accueilli à l'école, un adulte doit venir le chercher.

Si un enfant a un certificat médical de contre indication au port du masque, l'école doit l'accueillir et transmettre ce certificat au médecin de l'éducation nationale qui se mettra en contact avec le médecin qui a délivré le certificat.

Si la famille choisit de ne pas envoyer son enfant à l'école, un signalement pour absentéisme doit être effectué. Les services départementaux vont alors entrer en contact avec les parents responsables, et une décision devra être entérinée. Il pourra alors y avoir une interruption de scolarisation, et la famille devra prendre à son compte l'enseignement dispensé à l'enfant. Il n'y aura pas de continuité pédagogique, c'est à dire que l'enseignant ne sera pas en charge de l'enseignement à dispenser à cet enfant.

Les élus des communes du RPI vont se concerter afin de confectionner des masques pour les enfants à partir du CP. L'objectif est de fournir au moins 2 masques réutilisables par enfant (soit 186 masques) en mutualisant les ressources (un appel via les cahiers de liaison peut être lancé pour fournir du tissu) et le bénévolat associatif.

Des remarques ont été formulées quant au nombre de masques quotidiens : un minimum de 3 masques par enfant et par jour semble judicieux au regard du retour sur expérience des premiers jours du nouveau protocole sanitaire, et l'initiative des municipalités semble aller dans ce sens pour aider les familles.

La limitation du brassage

Dans les écoles, en concertation avec les élus des communes, avec les élus des représentants des parents d'élèves et avec les personnels des communes, une attention particulière a été portée à limiter, voire même supprimer les brassages d'enfants de classes différentes. Cela demande à tout le monde de s'adapter afin de concourir à un objectif commun, celui de tout faire, chacun à sa mesure et en fonction de ses capacités, pour participer à un effort collectif de santé publique.

Il a été évoqué le fait qu'à Cauna, la modalité de fonctionnement de la garderie ne permettait pas de limiter le brassage des groupes. Une solution doit être réfléchie : des concertations sont prévues entre les acteurs de la communauté éducative locale.

Enfin, certains parents confient leur enfant à la garderie de leur commune, plutôt qu'à celle dans laquelle celui-ci est scolarisé. Dans ces conditions, les efforts mis en place afin de limiter les brassages sont mis à mal. M. Lafitte, en sa qualité de président du SIVU, appellera personnellement les familles afin de rappeler les enjeux sanitaires des mesures prises et in fine d'améliorer cette situation.

L'hommage à Samuel Paty le lundi 2 novembre

Suite à l'assassinat de Samuel Paty, un hommage a été mis en place dans les écoles. Il était prévu un temps de concertation accordé à l'équipe pédagogique, jusqu'à 10 heures, afin de discuter et coordonner une action cohérente, mais le conseil de sécurité l'a supprimé et chacun a mené une action dans sa classe.

Malgré l'absence de coordination préalable, les actions des enseignants dans les classes ont révélé une unité dans le sens qui a été donné à cet hommage, en déclinant chacun en fonction de l'âge des élèves et de leur vécu dans les notions complexes que sont la laïcité, la liberté d'expression, la liberté de presse.

M. Lafitte, DDEN, salue les actions menées et propose son concours dans l'optique d'œuvrer pour la promotion des valeurs républicaines, en particulier la laïcité.

5) Aménagement du temps scolaire

A l'issue du conseil d'école du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire dernière, nous avons entériné le principe d'une réflexion autour de l'aménagement du temps scolaire sur la semaine.

Actuellement, les écoles du RPI fonctionnent sur une semaine répartie sur 4,5 jours, avec classe le mercredi matin. Ce qui correspond à la loi. Mais de plus en plus d'écoles font le choix de repasser au système dérogatoire de la semaine à 4 jours.

Depuis les dernières élections communales et communautaires, les positions ont évolué, notamment sur la communauté des communes de Tartas.

Ainsi, Mme Daugreilh-Dubourg a confirmé que la commune de Lamothe a décidé en conseil municipal de ne plus déléguer la compétence scolaire à la Communauté de Communes du Pays Tarusate. Par conséquent, les TAP ne seront plus organisés par la CCPT.

M. Lafitte et M. Sourrouille ont expliqué que cette décision n'aurait pas d'incidence sur le choix de l'aménagement du temps scolaire : les TAP ne sont pensés que dans le cadre de la semaine à 4,5 jours, afin de proposer des activités à visée éducative sur le temps libéré. Aussi, si la décision de la communauté éducative est un maintien de la situation actuelle à 4,5 jours, ce n'est qu'à ce moment-là que la question de l'organisation des TAP interviendra, et qu'elle sera à la charge de la commune.

En conséquence, voici ce que nous proposons aux membres du conseil d'école :

- Le conseil d'école de ce jour doit être le déclencheur d'une réflexion de la part des communes, des parents, et des enseignants sur l'inflexion à donner, pour le futur, à l'aménagement du temps scolaire sur la semaine.
- Les représentants des parents d'élèves auront, à partir de ce soir, la possibilité d'organiser des débats, des réunions, des échanges à ce sujet, afin de déterminer quelle est la volonté des parents. Ils seront libres d'effectuer des consultations, selon les modalités qu'ils estimeront les meilleures.
- Un conseil d'école exceptionnel entérinera la décision de la communauté éducative. La date est fixée le lundi 14 décembre 2020.
- Le vote sera effectué à ce moment-là et vaudra pour décision concernant l'aménagement du temps scolaire à partir de la rentrée 2021.
- Quelle que soit la décision prise à l'issue du conseil d'école exceptionnel, la présente année scolaire se poursuivra avec un aménagement du temps scolaire réparti sur 4,5 jours, sous réserve de changements liés aux conditions sanitaires.

6) Bilans financiers des coopératives scolaires :

Chaque mandataire doit faire signer son bilan par un collègue ou une personne de l'école et un parent d'élève ; ce qui a été fait par toutes les écoles dans le courant du mois de septembre. Les bilans ont été envoyés à l'OCCE avant le 30 septembre.

	Charges	Produits	Résultat de l'année	Actif à la rentrée 2020
AURICE	4779,02	4802,30	+ 23,28	3310,45
CAUNA	1701,55	2224,92	+ 523,37	2789,29
LE LEUY	804,61	1107,08	+ 302,47	1017,36
LAMOTHE	2282,08	2505,50	+ 223,41	1302,72

Action à venir dans le RPI: sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, il est prévu d'organiser une marche des écoliers. La date que nous avons prévue en concertation de début d'année n'a pas pu être conservée. A l'heure actuelle, nous manquons de visibilité pour en fixer une nouvelle, mais si c'est possible, on l'organisera.

7) Langues vivantes :

L'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants.

En PS/MS, une initiation aux langues vivantes étrangères sera proposée à partir de janvier: comptines en Espagnol, albums et chansons

En GS, une initiation aux langues vivantes étrangères est mise en place tous les mercredis : comptines, albums et chansons en anglais.

En CP/CE1 : 2x30' depuis début octobre

En CE1/CE2 : 2x 40 min

En CE2/CM1 et CM1/CM2 : 2 X 45 min jusque fin octobre. Echange de service entre les maîtres d'Aurice.

Pour se conformer au protocole sanitaire, les échanges de service ne sont plus autorisés depuis la rentrée de novembre. Donc, il n'y a plus d'enseignement de langue vivante. On réfléchit à une solution pour que les élèves de la classe de Stéphane Crabos puissent continuer à pouvoir bénéficier de cet enseignement.

8) Organisation des TAP et APC

TAP : Temps d'activités périscolaires

En ce qui concerne les TAP à Cauna et Aurice, Christophe Sourrouille, responsable des temps périscolaires pour les communes d'Aurice et Cauna, précise que le dispositif est similaire à celui de l'année dernière, avec un calendrier établi sur la période pour chaque groupe de TAP.

Deux nouvelles activités sont prévues cette année, avec la participation de deux nouvelles associations : « La brigade à roulettes » et « Chantons sous les pins ». Cette dernière activité se fera dans le cadre d'un partenariat école/municipalité, Stéphane Crabos sera en co-intervention avec l'artiste de l'association.

En ce qui concerne les TAP à Lamothe et Le Leuy, ci-dessous le mail envoyé par M. Chérière :

"Les Temps d'Activités Périscolaires sont proposés gratuitement à tous les enfants des 15 écoles de la Communauté de Communes du Pays Tarusate.

Ce sont des moments de partage et d'échange entre les enfants et tous les professionnels de l'animation. La bonne humeur, la politesse, la parole et l'expression de tout un chacun, la transmission de savoirs et d'expériences sont privilégiées lors de ces temps. Ces moments sont aussi un bon tremplin pour développer l'apprentissage de son positionnement en tant qu'individu au sein d'un groupe. . Les enfants rencontrent ainsi des personnes « extérieures » à l'école, dans un cadre qu'ils connaissent bien et qui les rassure. Le service TAP fait en sorte que tous les enfants puissent découvrir le maximum d'ateliers par un roulement des animateurs sur les différents groupes d'enfants et les différentes écoles."

APC : activités pédagogiques complémentaires.

Elles sont mises en place par les enseignants.

Elles peuvent prendre la forme d'une aide ponctuelle aux enfants en difficulté ou d'un projet. C'est l'enseignant qui décide ce qu'il souhaite faire.

Lamothe : Aide personnalisée axée sur les compétences langagières (groupes de trois élèves)

Le Leuy : Aide personnalisée, en privilégiant les élèves de CP en ce début d'année

Cauna :

CE1-CE2 : Aide personnalisée, à partir de besoins diagnostiqués dans les apprentissages

PS/MS : Aide personnalisée : une séance hebdomadaire pour les MS axée sur le langage, une séance quotidienne de 30 min axée sur la lecture pour un enfant de CE1.

Aurice :

CE2-CM1 : Projet d'écriture en co-intervention avec l'association « Chantons sous les pins »

CM1-CM2 : Projet Cinéma en co-intervention avec Françoise Bourgon, intégré dans le projet sur la Shoah.

9) DUER et PPMS :

Le DUER (document unique d'évaluation des risques) a pour but d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité dans les établissements scolaires et de formaliser l'ensemble des risques susceptibles d'exister afin de faire disparaître ou d'en diminuer l'importance.

Ce document est rempli en ligne. Chaque directeur doit mettre en document à jour à chaque nouveau risque qui apparaît. Il veillera également à prévenir la municipalité.

Le PPMS (plan particulier de mise en sécurité et plan particulier attentat intrusion) ont pour objectif de mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours. Ils doivent être mis à jour chaque année dans chaque école et envoyés à un service spécial de l'inspection.

2 exercices doivent être faits dans l'année et les compte rendus sont à envoyer au même service.

Le plan « Vigipirate » est au niveau « Urgence attentat »

10) AESH et services civiques:

Anne Cécile Camp intervient auprès de 2 enfants : un élève scolarisé en CM1 à Aurice (15 heures), et un élève scolarisé en CE1 à Le Leuy (8 heures).

A Aurice, Alexandra Lascaux est en mission de service civique. L'emploi a commencé mardi 22 septembre. Maeva Gueydon est en mission de service civique. Le contrat a débuté le vendredi 9 octobre et l'emploi a commencé le mardi 13 octobre.

A Le Leuy, Lucas Darraillan est en mission de service civique. L'emploi a commencé le 05/10/20

La mission attribuée aux jeunes en service civique s'intitule : « *Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire* »

11) Projets de Classes :

Cette année, il va être difficile de mettre en place des classes découvertes pour les raisons sanitaires liées au covid. Nous attendons des informations sur la faisabilité des ces projets. Pour mémoire, voici ce qui avait été envisagé avant de mettre en œuvre le protocole sanitaire renforcé :

MS à Lamothe : Projet environnement à Cassen 2j/1n les 10 et 11 mai

PS/MS à Cauna : il est prévu de rejoindre les élèves de MS à Cassen pour leur 2^{ème} jour, effectuer un pique-nique collectif et une activité collective l'après midi

CP/CE1 à Le Leuy : classe natation du 22 au 26/3/2021: natation + théâtre + gym

CE1/CE2 à Cauna Du 30/03 au 02/04 à Biscarrosse (astronomie et nature littorale)

CE2/CM1 et CM1/CM2 à Aurice : Projet montagne en hiver pour les 2 classes Aurice (raquettes et Chiens de traîneau) – dernière semaine de février

Dans la classe de CM1/CM2, depuis la rentrée de septembre, un projet est mené autour du thème de la Shoah. Ce projet émane d'un appel à candidature proposé par les services départementaux, rendu possible par une convention liant l'Education Nationale au mémorial de la Shoah, avec entre autres comme incidence l'intervention d'un animateur du mémorial dans la classe. Ce projet est pluridisciplinaire, puisqu'il met en jeu plusieurs déclinaisons du thème de la Shoah dans plusieurs matières : la littérature, la musique, l'Histoire, l'EMC, les compétences langagières, les compétences d'écriture, l'art cinématographique. La municipalité d'Aurice est d'ailleurs partie prenante de ce projet à double titre, puisqu'elle permet l'intervention de Françoise Bourgon pour la déclinaison cinématographique dans le cadre d'un partenariat APC/TAP, et qu'elle mettra la salle des fêtes à disposition lors de la venue de l'intervenant du mémorial de la Shoah. La date devait être le 18 novembre, mais elle est reportée à cause de la situation sanitaire.

12) Demande de matériel, mobilier au SIVU :

Les enseignants remercient les municipalités pour les travaux et réparations effectués :

Aurice :

la photocopieuse a été changée vendredi 9/10.

Le visioprojecteur a été réparé durant les vacances scolaires.

Une demande est faite pour changer l'ordinateur de direction qui est là depuis au moins 12 ans

Le Leuy :

Le photocopieur couleur a été reçu et installé le 13/10/2020

Le meuble bibliothèque est arrivé : il va être acheminé à l'école

Lamothe :

Le photocopieur a été commandé par la mairie mais il est bloqué (en Chine ?). L'ancien a été réparé et donne satisfaction en attendant le nouveau.

Cauna

Les 6 chaises demandées sont arrivées, et vont être amenées à l'école.

13) Prochaines échéances :

Carnaval

Il aura lieu le 28 février à Lamothe.

Fête des écoles :

La fête des écoles aura lieu le 11 juin à 18h30 à Lamothe

Dates des prochains conseils d'école :

Le deuxième conseil d'école aura lieu le 18/03/2020

Le troisième conseil d'école aura lieu le 24/06/2020 à 18h30.

14) Questions des parents :

Aucune question n'est remontée de la consultation.

Le conseil d'école se termine à 19h46.